



INSTITUT
POUR LA JUSTICE
CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

INSTITUT POUR LA JUSTICE :
association loi de 1901 • 140 bis, rue de Rennes - 75006 Paris
Tél: 01 70 38 24 07
N°siret : 501 411 060 00038 - APE : 9499 Z

www.institutpourlajustice.com



INSTITUT
POUR LA JUSTICE
CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

RAPPORT ANNUEL
2010



Le mot de la Présidente



L'année 2010 a été un véritable tournant pour l'Institut pour la Justice : l'association a en effet gagné une véritable envergure nationale et a montré sa capacité à fédérer dans la durée des milliers de personnes pour soutenir ses actions. Cette légitimité citoyenne (45 000 membres et 150 000 sympathisants) a permis à l'Institut pour la Justice de se faire davantage entendre auprès des pouvoirs publics en multipliant les rendez-vous institutionnels avec les conseillers ministériels et les parlementaires. L'Institut a notamment fait entendre sa voix en participant à la concertation sur la réforme de la procédure pénale. Aujourd'hui, l'Institut pour la Justice est devenu un acteur reconnu et consulté sur tous les sujets relatifs à la Justice pénale et aux droits des victimes.

Car l'Institut pour la Justice est aussi un laboratoire d'idées réunissant des experts du droit et de la justice connus et reconnus. Le professeur de droit Jean Pradel, pour n'en citer qu'un, a rejoint le cercle des experts associés. Tout au long de l'année, des groupes de travail ont approfondi les sujets relatifs au droit des victimes, à la psychiatrie criminelle ou à la garde à vue, permettant à l'association de développer une argumentation précise et convaincante auprès des élus. L'Institut pour la Justice a aussi diffusé des études innovantes, notamment celle sur le coût du crime et de la délinquance qui a eu beaucoup d'écho dans les médias.

L'année 2011 va prolonger cette nouvelle lancée et sera l'année de toutes les ambitions, avec notamment une mobilisation autour de la première "Journée nationale de lutte contre la récidive", de nouveaux colloques riches d'experts et le démarrage d'un "Tour de France pour la Justice" visant à aller à la rencontre des citoyens.

La mission de l'Institut pour la Justice continue autour d'un combat plus que jamais d'actualité : agir pour que la Justice soit équitable pour tous, que la Justice protège mieux les citoyens innocents et que les victimes aient toute leur place dans les procédures judiciaires.



Axelle THEILLIER
Présidente de l'Institut pour la Justice

Sommaire



- p. 6 5 questions au délégué général
- p. 8 La charte de l'Institut
- p. 10 Les membres donateurs et sympathisants
- p. 12 Le Collectif Victimes
- p. 14 Les experts associés
- p. 16 Les 4 urgences
- p. 18 Nos actions en 2010
- p. 36 Les moyens de nos actions
- p. 38 Perspectives 2011
- p. 40 L'Institut pour la Justice et les autres
- p. 42 Notre organisation, nos contacts

5 questions au délégué général



Xavier Bébin, Délégué général

L'Institut pour la Justice est une association qui est jeune, quelle est sa légitimité ?

L'Institut pour la Justice a conquis une véritable légitimité, par le nombre impressionnant de citoyens en attente d'une Justice plus équitable, venus grossir ses rangs et par la qualité de ses analyses et de ses propositions de réforme.

C'est ce qui a permis à l'association de s'imposer comme un acteur incontournable du débat public

sur la Justice pénale, avec des résultats législatifs tangibles à la clé.

La légitimité de l'Institut pour la Justice est ainsi parfaitement résumée par la personnalité de l'association : populaire, compétente et efficace.

Pouvez-vous nous parler de l'organisation de l'Institut pour la Justice ?

L'Institut pour la Justice est doté d'une organisation transparente, avec un conseil d'administration ouvert à des membres externes élus. Une assemblée générale annuelle réunit ses membres et les informe de la gestion de l'association. L'association fonctionne au jour le jour grâce à un noyau de professionnels permanents, dont l'action est entièrement financée par la générosité des 45 000 membres donateurs. Fière

de son indépendance, elle ne souhaite pas recevoir de subventions publiques. L'Institut pour la Justice est également constitué d'un collectif de victimes et s'appuie sur la compétence d'un réseau d'experts.



En quoi l'Institut pour la Justice est-il une association unique ?

Les préoccupations populaires en matière de Justice ont souvent été négligées par les pouvoirs publics parce qu'elles s'exprimaient de manière confuse et désordonnée. L'assise technique et juridique de l'Institut pour la Justice lui a permis de devenir une véritable interface entre l'opinion publique et le monde judiciaire.

L'Institut pour la Justice présente aussi l'originalité de défendre les victimes sans être une association

de victimes. A partir de témoignages, mais aussi à partir d'études rigoureuses réalisées par des experts, de colloques rassemblant des personnalités politiques ou institutionnelles, de communications dans la presse, etc..., l'Institut pour la Justice a vocation à proposer des réformes pragmatiques pour mettre fin aux dérives et dysfonctionnements de la Justice pénale.

Quelle est la place des victimes à l'Institut pour la Justice ?

L'Institut pour la Justice est au service des "doubles victimes" : victimes d'un drame, mais aussi victimes d'un défaut du système judiciaire. L'association est là pour les écouter, leur donner la parole et faire connaître leur témoignage si elles le désirent.

L'objectif partagé est alors de viser l'intérêt général en montrant que le cas particulier est le révélateur d'un dysfonctionnement plus global.

Vos prévisions pour l'évolution de l'Institut pour la Justice ?

Très positives puisque la démarche de l'Institut pour la Justice est de rassembler tous les Français qui aspirent à une Justice plus équitable pour les

victimes, plus transparente pour les citoyens et plus efficace contre la criminalité.

La charte de l'Institut

Une association de citoyens, préoccupés par les dérives de la Justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réponses pragmatiques.

Les 3 leviers d'action de l'Institut pour la Justice

- 1 Sensibiliser les citoyens sur les dérives de la Justice pénale et faire remonter leurs attentes auprès des pouvoirs publics.
- 2 Accueillir les victimes de dysfonctionnements du système judiciaire et leur donner la parole.
- 3 Promouvoir auprès des élus et des médias des propositions de réformes pragmatiques élaborées à partir de travaux d'experts.

Les valeurs de l'Institut pour la Justice

Le courage	Permettre à la "France d'en bas" de s'exprimer.
La liberté d'expression	Être indépendant de toute organisation.
L'engagement	Affirmer des convictions avec sérieux, au service d'une Justice pénale plus équitable.

Les traits de personnalité de l'Institut pour la Justice

Efficace	Mener des actions de fond pour faire évoluer les lois.
Populaire	Défendre une approche pragmatique et "lisible".
Compétent	Faire appel à des experts et des juristes pour produire et délivrer des études et des statistiques rigoureuses sur des sujets souvent passés sous silence.

En conclusion, l'Institut pour la Justice est :

Une association unique

dont la vocation est de dépasser les cas personnels pour **se situer dans l'intérêt général**. Elle part de la réalité des témoignages de victimes pour élaborer des propositions de réforme.

L'Institut pour la Justice met tout en œuvre pour réduire les dérives de la Justice pénale.

Les membres donateurs et sympathisants

Sympathisants et donateurs : merci

Une mobilisation qui ne se dément pas

Après une année 2009 riche en nouvelles adhésions, l'Institut pour la Justice s'est attaché en 2010 à consolider son socle de 45 000 bienfaiteurs et de plus de 150 000 sympathisants actifs. La fidélité

des Français ayant rejoint l'association en 2008 et 2009 est le signe que l'action de l'association pour une Justice plus équitable leur paraît indispensable.

Une interactivité féconde

L'Institut pour la Justice est un catalyseur qui fait remonter du terrain les inquiétudes des citoyens. En retour, l'association engage les citoyens à se mobiliser sur des combats précis.

Quelques exemples :

- **Signature par plus de 20 000 citoyens de la nouvelle vague du référendum sur la Justice** élaboré par l'IPJ demandant un rééquilibrage de la balance de la Justice en France. Parmi les demandes des citoyens figurent en première place l'exécution totale des peines prononcées et l'accroissement des droits des victimes.



Référendum

- **Pétition** pour une Justice plus équitable vis-à-vis des forces de l'ordre : implacable envers les policiers et gendarmes qui se retrouvent devant les tribunaux, la Justice semble à l'inverse compréhensive vis-à-vis des agressions à leur égard, qui pourtant se multiplient.

- L'interactivité s'est particulièrement manifestée lors de la **campagne de l'IPJ contre le "vol de domicile"** : l'association s'est emparée d'un problème qui ne figurait pas dans ses priorités, parce qu'elle a été saisie en ce sens par plusieurs sympathisants. En retour, après avoir analysé juridiquement la difficulté et proposé un amendement législatif, l'IPJ a demandé à ses membres de se mobiliser pour son adoption au Sénat (13 000 pétitions déposées au Palais du Luxembourg).

Par ces moyens, l'Institut pour la Justice a permis à une large majorité silencieuse respectueuse des lois de s'exprimer, alors qu'elle est souvent ignorée des décideurs politiques.

Une générosité sans faille

Sans les donateurs, aucune action n'est possible ! Pas moyen de faire entendre une voix dissidente dans le concert des idées convenues. Grâce à leur soutien financier, des études étayées peuvent voir le jour et bousculer les idées reçues, par des chiffres précis ou des comparaisons internationales.



Laurence Havel, secrétaire nationale

Le devoir de rendre des comptes

Naturellement, l'association se fait un devoir de rendre compte aux donateurs de ses actions en leur envoyant un bulletin trimestriel d'information

et en répondant aux nombreuses demandes faites par courrier ou par téléphone.

Le Collectif Victimes

L'Institut pour la Justice est au service des victimes pour :

Écouter	Écouter l'histoire des victimes pour qu'elle ne tombe pas dans l'oubli. Réorienter vers une association de victimes.
Donner la parole	Rendre publique l'histoire des victimes et faire émerger les "dérives".
Faire connaître	Leur permettre de rencontrer les médias et diffuser au plus grand nombre de citoyens leur témoignage.

Quelques exemples de ce que nous pouvons apporter aux victimes :

- 1 Le recueil et la diffusion de leur témoignage, pour que le dysfonctionnement qui s'est produit dans leur affaire ne se reproduise plus.
- 2 Les contacts privilégiés auprès d'hommes politiques et des cabinets ministériels.
- 3 La présence dans des réunions de réflexion où l'Institut pour la Justice tient un rôle actif.
- 4 La participation ou l'intervention aux colloques organisés par l'Institut pour la Justice.
- 5 Les rencontres avec des journalistes pour qu'ils relaient les drames vécus mais aussi pour que les victimes expriment des idées de réformes qui, adoptées par le Parlement, pourraient éviter ces drames.

L'Institut pour la Justice explique aux victimes sa démarche. Celles-ci sont libres d'apporter leurs témoignages si elles adhèrent à la charte de l'Institut pour la Justice :

Dépasser le cas particulier de chacun
qui relève des associations de victimes



Viser l'intérêt général



Proposer des actions pour endiguer
les dérives de la Justice pénale

Pour les victimes, la plupart des démarches sont difficiles à réaliser sans l'aide d'une association.

De plus, un cas personnel, même très médiatisé, tend à retomber dans l'oubli, ce qui est souvent difficile à vivre pour une victime.

Il s'agit donc d'aider les victimes dans leur combat, si elles le souhaitent, et de faire entendre leurs voix. Un témoignage conforté par des études fiables, permet de dépasser la complaisance politique face aux victimes.

Ainsi, l'interpellation des élus sur le fond et dans la durée permet d'aboutir à leur mobilisation pour changer ou améliorer les lois.

Les experts associés

Une équipe pluridisciplinaire
aux compétences indiscutables

“

Le Monde classe l'Institut pour la Justice parmi les 20 "think tanks" ("réservoirs d'idées organisés autour d'experts chargés de réfléchir aux politiques publiques") qui comptent en France.

”

Le Monde, 20/01/2011



Stéphane Maître, Avocat au barreau de Paris

Il est membre de la *Commission d'analyse et de suivi de la récidive*, créée en 2005 à l'initiative du Garde des Sceaux, Pascal Clément.



Alexandre Barrata, Psychiatre, Expert près de la Cour d'Appel de Metz

Praticien hospitalier en Unité pour malades difficiles (UMD), le docteur Barrata travaille également en maison d'arrêt et en centre de soins pour toxicomanes.



Jean Pradel, Professeur de droit

Professeur émérite des Universités et ancien juge d'instruction, Jean Pradel est directeur scientifique de la Revue pénitentiaire et de droit pénal.



Maurice Cusson, Criminologue

Professeur à l'Ecole de criminologie et chercheur au Centre international de criminologie comparée de l'université de Montréal, il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont Criminologie actuelle (PUF)



Olivier Foll, Ancien directeur de la police judiciaire de Paris

Commissaire de police, ancien directeur de la police nationale.



Gilles-William Goldnadel, Avocat au barreau de Paris

Essayiste, Me Goldnadel est aussi président d'Avocats sans frontière et président de l'Association des Juristes Pénalistes de France.



Jean-Yves Chevallier, Professeur de droit

Professeur émérite de l'Université de Rennes, Jean-Yves Chevallier est spécialisé dans le droit pénal et procédure pénale.



Louis Albrand, Médecin humanitaire, Criminologue

Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Paris, Louis Albrand a appartenu à de nombreux cabinets ministériels. Il est l'auteur d'un rapport récent sur la prévention des suicides en prison.



Olivier Halleguen, Psychiatre

Chef de pôle, expert auprès de la Cour d'Appel de Colmar.



Jean-Pierre Bouchard, Psychologue et Criminologue

Spécialiste des agresseurs, des victimes et des problèmes de dangerosité, docteur en psychopathologie, docteur en droit, diplômé en criminologie appliquée à l'expertise mentale, diplômé en victimologie.



Xavier Raufer, Criminologue

Directeur des études au Centre universitaire de recherche sur les menaces criminelles contemporaines (Université Paris II – Panthéon-Assas). Il est l'auteur de plusieurs "Que sais-je ?", dont Le crime organisé et Violences et insécurité urbaines.



Didier Gallot, Magistrat

Vice-président du TGI des Sables-d'Olonne, il est notamment l'auteur de "Les fossoyeurs de la Justice".

Les 4 urgences



Depuis l'origine, l'Institut pour la Justice s'est engagé en faveur d'un combat pour l'équité en matière de Justice pénale autour de 4 grands thèmes, rassemblant l'ensemble des problématiques pénales :

1 La peine et son application

2 Les droits et libertés

3 La récidive

4 La psychiatrie

Exécution des peines

Il existe en France une Justice aux deux visages. D'un côté, une peine est prononcée par le tribunal, mais de l'autre, le juge d'application des peines, dans le secret de son bureau, décide de la réalité de son exécution. L'Institut pour la Justice œuvre pour une plus grande transparence de la Justice et une exécution réelle des peines prononcées.

Droits et Libertés

L'Institut pour la Justice lutte pour le droit des victimes tout au long de la procédure pénale. La défense des libertés fondamentales des citoyens constitue également une urgence, tant la judiciarisation excessive des rapports sociaux se fait au détriment de la lutte contre les véritables atteintes aux personnes.

Récidive

L'Institut pour la Justice propose une série de mesures pour lutter efficacement contre la récidive, qu'il s'agisse de la multi-réitération des mineurs délinquants ou de la récidive criminelle des agresseurs sexuels.

Psychiatrie

L'Institut pour la Justice demande une profonde modernisation de la psychiatrie française, pour mieux évaluer la dangerosité des agresseurs et pour mieux prendre en charge et protéger contre eux-mêmes les malades mentaux violents.

Nos actions en 2010

Influence institutionnelle

Tout au long de l'année 2010, l'Institut pour la Justice s'est attaché à convaincre les responsables politiques de la nécessité de réformer notre Justice et de prendre en compte les attentes des citoyens.



Me Stéphane Maître et Xavier Bébin
reçus au Palais de l'Élysée



L'Institut pour la Justice reçu
au Ministère de la Justice

Cette action d'influence a été d'autant plus active que de nombreux textes de lois ont été examinés en 2010 : loi contre la récidive criminelle, avant-projet de réforme de la procédure pénale, réforme de la psychiatrie, loi d'orientation sur la sécurité (Loppsi), garde à vue, etc. A chaque fois, l'Institut pour la Justice a été invité à présenter ses positions par les commissions parlementaires, et à chaque fois l'IPJ a travaillé à créer le consensus autour de ses propositions :

- L'Institut pour la Justice a obtenu dix audiences auprès du pouvoir exécutif, avec notamment plusieurs rendez-vous avec le conseiller Justice du Président de la République, Monsieur Picca et celui du Premier Ministre, Monsieur Deharveng ; avec une audience auprès du directeur du cabinet du Garde des Sceaux, Monsieur Mollins, et plusieurs rencontres avec des conseillers juridiques du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Santé.



Assemblée nationale

- L'Institut pour la Justice a été auditionné cinq fois par les commissions des lois des deux Assemblées parlementaires, sur la récidive et la garde à vue en particulier. A chaque fois, une contribution écrite rédigée par les experts de l'association a été transmise aux membres de ces commissions.
- De façon pro-active, l'association a rencontré de nombreux parlementaires, de droite comme de gauche. Elle a aussi organisé des petits-déjeuners parlementaires pour sensibiliser nos élus sur des thèmes précis (droit des victimes notamment).
- Un travail de fond récompensé par la prise en compte des positions de l'Institut pour la Justice dans de nombreux amendements votés ainsi que dans le dépôt de plusieurs propositions de loi (voir les pages suivantes).

Nos actions en 2010

1 Actions sur l'exécution des peines et la sécurité publique

L'exécution réelle des peines est, selon l'Institut pour la Justice, une condition sine qua non pour améliorer la sécurité des Français. En 2010, la France comptait près de 100 000 peines en attente d'exécution, faute de places de prison. Mais malgré les multiples effets pervers de la situation (avec notamment l'instauration de remises de peine systématiques et criminogènes), les responsables politiques sont réticents à engager les investissements nécessaires pour ramener le parc carcéral de notre pays au niveau de nos voisins européens.

Diffusion d'une étude innovante sur le coût de la criminalité

C'est pourquoi l'Institut pour la Justice a largement diffusé auprès de nos élus une étude sur le coût de la criminalité, commandée par l'économiste Jacques Bichot, professeur émérite à l'Université de Lyon III.

Cette étude scientifique a permis aux représentants de faire valoir une idée difficilement contestable : la criminalité coûte beaucoup plus cher que la construction de nouvelles prisons, nécessaires pour exécuter les peines et lutter contre l'impunité. L'étude du professeur Bichot est rapidement devenue une référence, si bien qu'un rapport parlementaire datant de décembre 2010 titrait ainsi son préambule : "Le coût de la délinquance : 115 milliards d'euros".



Xavier Bébin à la tribune avec Valérie Pécresse, Richard dell'Agnola et Philippe Goujon

Travail de conviction auprès des responsables politiques

L'Institut pour la Justice a poursuivi en 2010 l'action de sensibilisation des responsables politiques sur les effets pervers de la loi pénitentiaire : la faculté pour un condamné à deux ans de prison ferme de ne pas purger sa peine en prison est incompréhensible pour les citoyens et les victimes, décourageante pour les forces de l'ordre et anti-pédagogique pour le condamné lui-même. En 2009, l'IPJ avait obtenu

que les récidivistes ne puissent pas bénéficier de ces aménagements de peine. Cette année, l'objectif était de convaincre le gouvernement et le parlement de revenir en totalité sur la loi pénitentiaire. L'association s'y est employée à travers de nombreux rendez-vous ainsi que la participation à des réunions publiques, comme celle organisée par la Ministre Valérie Pécresse sur la sécurité (photo ci-dessus).

Amendements au Sénat

Suite à l'action de l'Institut pour la Justice, le sénateur Christian Demuynck, soutenu par une quinzaine de ses collègues, a déposé en septembre 2010 près de 15 amendements sur la loi LOPPSI, tous destinés à revenir à une exécution des peines plus

efficace et plus transparente.

A l'Assemblée nationale, c'est le député Nicolas Dupont-Aignan qui a décidé de déposer une proposition de loi audacieuse visant à supprimer les remises de peine automatique.

Une victoire symbolique : le gouvernement promet de faire marche arrière

Fait inédit, suite à ces actions, le Ministre de l'Intérieur a annoncé publiquement que le gouvernement souhaitait revenir sur une loi votée un an plus tôt seulement : **"Le Gouvernement est favorable à un retour à l'état du droit antérieur à la loi pénitentiaire"**, a-t-il déclaré au Sénat. L'Institut pour la Justice veillera en 2011 à ce que le gouvernement tienne cette promesse !

Nos actions en 2010

2 Actions pour le droit des victimes

L'égalité des droits entre la victime et le mis en cause retient toute la vigilance de l'Institut pour la Justice. En effet, si de gros progrès ont été réalisés pour donner davantage de droits aux victimes, il reste encore beaucoup à faire, notamment dans la phase de l'après-procès. A titre d'exemple, si le condamné a la possibilité de faire appel d'une décision de justice, la victime ne l'a pas. L'association n'a pas ménagé sa peine pour faire bouger les lignes ; en voici les principaux moments :

Constitution d'un groupe de réflexion d'experts

Convaincu que l'amélioration du droit des victimes passe par une évolution des mentalités des juristes et pénalistes, l'Institut pour la Justice a mis en place un groupe de réflexion comprenant notamment un magistrat, un avocat pénaliste et un professeur de droit émérite. L'objectif était clair : montrer à un milieu judiciaire réticent que le droit des victimes est nécessaire et cohérent juridiquement. Les réunions ont donné lieu à un rapport qui a servi de base particulièrement utile pour convaincre les responsables politiques.



Participation à la concertation sur la réforme de la procédure pénale

Le principe d'égalité des droits entre victime et mis en cause, l'Institut pour la Justice a pu le défendre directement auprès du directeur du cabinet du Ministre de la Justice. En effet, dans le cadre de la concertation sur la réforme de la procédure pénale, l'Institut pour la Justice a été invité à présenter ses

propositions au Ministère. Dans le même mouvement, l'IPJ a présenté ses réflexions au conseiller Justice du Président de la République, Jean-Pierre Picca, ainsi qu'au conseiller du Premier Ministre Jérôme Deharveng.



Audition sur la réforme de la procédure pénale par le cabinet de la Garde des Sceaux Michèle Alliot-Marie.

La parole donnée à une victime pour convaincre les parlementaires

Au-delà de l'exécutif, difficile à convaincre, l'Institut pour la Justice s'est attaché à sensibiliser les parlementaires. Un petit-déjeuner a notamment été organisé avec Jean-Philippe Maurer, député du Bas-Rhin, pour convaincre ses collègues de défendre le droit d'appel de la victime. Michèle Bidart, membre du Collectif Victimes de l'association, a pu témoigner de l'injustice du système actuel : son fils autiste, victime de viol, n'a pas eu le droit de faire appel de l'acquittement de son agresseur présumé alors que le Parquet avait requis une lourde peine de 15 ans de prison.



André Vallini reçoit les représentants de L'Institut pour la Justice

Une proposition de loi déposée

Le travail de sensibilisation a porté ses fruits puisque le 21 décembre 2010, une proposition de loi a été déposée par les parlementaires Jean-Philippe Maurer, Jean-Paul Garraud et Etienne Blanc, **“visant à permettre aux parties civiles d'interjeter appel, en matière pénale, des décisions de relaxe et d'acquittement”**.

Nos actions en 2010

3 Actions sur la réforme de la garde à vue

Dès l'été 2010, la réforme de la garde à vue a suscité la plus grande inquiétude parmi les citoyens, les victimes et les experts de l'Institut pour la Justice. Dans un communiqué émis le 30 juillet, l'Institut pour la Justice estime que la décision du Conseil constitutionnel, imposant la présence de l'avocat aux côtés du mis en cause tout au long de la garde à vue, sera "lourde de conséquences pour les victimes". Et de fait, les décisions ultérieures de la Cour de Cassation en 2011 confirmeront ces craintes. Mais en 2010, l'heure était à une forme d'unanimité médiatique en faveur de l'accroissement des droits de la défense. L'Institut pour la Justice s'est efforcé de fissurer ce consensus inconscient des dangers.

Etablissement de relations étroites avec les syndicats de police

Avec l'Institut pour la Justice, les syndicats de policiers faisaient partie des rares voix à s'élever contre les risques de la réforme de la garde à vue. C'est donc tout naturellement que l'Institut pour la Justice a rencontré les responsables des représentants des officiers de police (Synergie Officiers et SNOF), des

commissaires de police (SCPN et SICP) et des gardiens de la paix (Alliance). Un échange souvent très fructueux s'est mis en place dans la mesure où les policiers, quelle que soit leur sensibilité, sont instinctivement préoccupés du sort de la victime.



Audition de l'Institut pour la Justice par le député Philippe Gosselin sur la garde à vue

Réflexion pluridisciplinaire

L'Institut pour la Justice a également réuni un groupe d'experts pluridisciplinaire, avec le professeur de droit émérite Jean Pradel, l'ancien directeur de la police judiciaire Olivier Foll et l'avocat Stéphane Maître pour réfléchir à l'ensemble des implications



Réunion de travail à l'Assemblée nationale organisée par l'IPJ sur la garde à vue

de la réforme de la garde à vue pour les citoyens et les victimes. Il en est sorti un solide argumentaire qui a été communiqué aux parlementaires les plus influents sur la question.

Sensibilisation des députés

Après avoir minutieusement réfléchi aux conséquences de la réforme, l'Institut pour la Justice s'est attaché à convaincre les parlementaires de ses dangers. L'IPJ a ainsi organisé une réunion de travail à l'Assemblée nationale qui a réuni une dizaine de parlementaires influents. L'IPJ avait notamment invité

le directeur actuel de la police judiciaire de Paris, Christian Flaesch, à venir s'exprimer. Enfin, l'Institut pour la Justice a été officiellement auditionné par le rapporteur de la Commission des lois Jean-Philippe Gosselin.

Une meilleure prise en compte du droit des victimes

L'action de l'Institut pour la Justice n'a pas permis de s'opposer à une réforme imposée par le Conseil Constitutionnel, la Cour de Cassation et la Cour européenne des droits de l'homme, mais elle a au moins **contribué à améliorer le sort des victimes, qui auront elles aussi droit à un avocat en cas de confrontation avec leur agresseur** – ce qui paraît la moindre des choses mais n'était pas prévu dans le projet de loi initial.

Nos actions en 2010

4 Actions dans la lutte contre la récidive

La récidive criminelle et sexuelle fait partie des priorités de l'Institut pour la Justice depuis sa création. Chaque année, on s'aperçoit que des meurtriers et des violeurs avaient déjà été condamnés à plusieurs reprises par la Justice, sans que leur dangerosité ne soit suffisamment prise en compte. En 2009, l'Institut pour la Justice avait réussi à faire modifier la loi à l'Assemblée nationale pour renforcer les mesures de suivi et de surveillances à l'encontre des criminels dangereux. En 2010, l'IPJ a poursuivi son action.

Suite de la mobilisation de la loi contre la récidive criminelle

Le Sénat est structurellement moins sensible que l'Assemblée nationale à la récidive criminelle et au droit des victimes. C'est pourquoi l'Institut pour la Justice a effectué un travail de veille pour observer le devenir au Sénat des avancées votées par l'Assemblée nationale. Lorsque la Commission des lois, menée par le rapporteur Jean-René Lecerf, a voulu revenir sur une mesure de bon sens (consistant à prévoir l'obligation pour les médecins de prévenir la Justice si le condamné interrompt son traitement), l'IPJ s'est mobilisé auprès des médias et du Ministère de la Justice.



Palais du Luxembourg (Sénat)

Un recul évité au Sénat

Si l'Institut pour la Justice n'a pas pu empêcher la remise en cause au Sénat des avancées votées par l'Assemblée sur la "surveillance de sûreté", son action a au moins permis de **préserver l'efficacité des injonctions de soin**. Jean-René Lecerf a en effet reculé et finalement accepté de maintenir l'obligation pour les médecins de saisir la Justice en cas de manquement du condamné.



Groupe de travail au siège de l'association, avec, outre la présidente et le délégué général, l'avocat Stéphane Maître et le psychiatre Alexandre Barrata

L'association fait un travail de pédagogie après le meurtre de Natacha

Le terrible meurtre de Natacha par un récidiviste en libération conditionnelle a montré de façon tragique que le système judiciaire n'a pas été suffisamment réformé malgré les trois lois votées contre la récidive en 2007, 2008 et 2010. Contre la pensée "judiciairement correct" qui a expliqué dans les médias que ce drame était dû à "la faute à pas de

chance" et que "le risque zéro n'existe pas", l'Institut pour la Justice s'est efforcé de faire un travail de pédagogie, notamment sur RTL et Europe 1, pour expliquer que ce drame s'explique par des dysfonctionnements précis qu'il est urgent de réformer.

La diffusion d'une nouvelle étude de fond sur la récidive sexuelle

Après la diffusion en 2009 de son étude sur les véritables chiffres de la récidive sexuelle (autour de 25 %), l'Institut pour la Justice a demandé au docteur Alexandre Baratta, psychiatre et expert auprès des tribunaux, de réaliser une note de synthèse sur l'évaluation et la prise en charge des

délinquants sexuels. Le constat de l'expert est implacable : l'état de la psychiatrie criminelle dans notre pays est archaïque comparé à nos voisins. Encore un tabou contre lequel l'Institut pour la Justice est décidé à se mobiliser.

Nos actions en 2010

5 Autres actions institutionnelles notables

Le vol /squat de domicile : l'Institut pour la Justice à l'écoute des remontées de ses sympathisants

Le sujet ne faisait pas partie des préoccupations centrales de l'association. Mais plusieurs sympathisants ont alerté l'Institut pour la Justice d'un vide juridique choquant : un propriétaire ou locataire qui retrouve son propre domicile occupé par un squatteur depuis plus de 48 heures ne peut pas faire appel à la police. Il est obligé d'attendre plusieurs jours, voire de longues semaines avant d'obtenir une décision administrative ou une décision de Justice lui permettant de regagner son domicile.

Parce qu'il s'agit d'un dysfonctionnement de notre système pénal, qui occasionne de vraies victimes, l'Institut pour la Justice a pris le problème à bras le corps : étude de fond, rédaction d'un amendement pour mettre fin à ces situations choquantes, mobilisation des sympathisants par une pétition et sensibilisation des parlementaires.



Plus de 12 000 pétitions déposées au Ministère de l'Intérieur

Une victoire à l'Assemblée nationale

Le 30 septembre 2010, le député Etienne Blanc a réussi à faire voter par la commission des lois de l'Assemblée nationale l'amendement tant attendu par les victimes de ces vols de domicile. Ce vote a été confirmé par l'Assemblée nationale en décembre... mais il reste à convaincre les sénateurs.

Psychiatrie : pour une meilleure prise en charge des malades mentaux dangereux

Dès le début de l'année 2010, plusieurs drames (notamment le meurtre commis par un "pousseur" du métro) sont venus rappeler l'importance de réformer la façon dont notre psychiatrie prend en charge les malades mentaux. Faute de lits d'hôpitaux en nombre suffisant, et du fait de l'archaïsme des méthodes françaises d'évaluation de la dangerosité, bon nombre de personnes souffrant de troubles psychiatriques sont livrées à elles-mêmes avec des risques importants pour elles-mêmes et pour la société.

L'Institut pour la Justice s'est attaché à analyser la situation aussi fidèlement que possible, avec l'aide de nouveaux experts psychiatres associés, et a présenté ses propositions de réforme dans plusieurs instances : auprès du cabinet du Ministre de la Santé Roselyne Bachelot, auprès d'un groupe de travail parlementaire qui a fait appel à l'expertise de l'association, et au cours de plusieurs rendez-vous avec des députés.



Xavier Bébin et le député Bernard Debré

Un travail d'influence dans la perspective d'un projet de loi qui sera examiné par le Parlement en 2011.

Nos actions en 2010

Les témoignages et les aides



Michèle Bidart, mère d'enfant victime, a témoigné à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale

L'Institut pour la Justice, dès sa création, en a fait le constat : malgré le développement d'associations d'aide aux victimes depuis les années 1980, les victimes sont les grandes oubliées des politiques pénales et sociales. Comme le notent nombre de victimes, il existe des visiteurs de prison, mais il n'existe pas de visiteurs de victime.

En 2010, l'Institut pour la Justice s'est ainsi efforcé d'apporter son aide aux "doubles victimes" :

- Travail d'écoute et de soutien moral, par courrier et par téléphone, auprès de centaines de victimes dont beaucoup souffrent d'isolement.
- Travail d'orientation vers les associations et structures spécialisées les mieux à même d'accompagner les victimes dans leur procédure judiciaire.
- Travail d'information de base sur les principaux droits dont bénéficient les victimes, avec le conseil de s'en remettre à un avocat si le besoin s'en fait sentir.



Corinne Colin, membre du Collectif Victimes

Mais au-delà de ces drames humains, l'Institut pour la Justice a continué à redonner la parole aux "doubles victimes", dont l'affaire est emblématique d'un dysfonctionnement du système judiciaire. Cette prise de parole publique s'est faite de plusieurs manières :

- Témoignages sur le site Internet ou dans le bulletin trimestriel de l'association, afin de sensibiliser le plus grand nombre.
- Participation à des groupes de travail de l'Institut pour la Justice et participation à la réflexion sur l'amélioration du droit des victimes tout au long de la procédure pénale.
- Prise de parole au cours d'auditions parlementaires (ce fut le cas en particulier sur le droit des victimes, avec la force de conviction d'une mère en faveur du droit d'appel des victimes en cas de relaxe et d'acquittement).
- Témoignage auprès de journalistes via l'Institut pour la Justice (ce fut le cas notamment sur la question de la récidive sexuelle, avec le douloureux vécu de la petite-fille d'une femme violée et assassinée par un récidiviste sorti de prison sans le moindre suivi).

Pour l'année 2011, l'Institut pour la Justice envisage d'aller plus loin encore et réfléchit à la mise en place d'une aide financière pour permettre aux doubles victimes de se constituer partie civile si elles n'en ont pas les moyens.

Nos actions en 2010

Publications

Une étude phare : le coût du crime et de la délinquance



Jacques Bichot

Un argument souvent opposé à l'Institut pour la Justice est que la lutte contre l'insécurité et l'application effective des peines prononcées coûtent cher. C'est pourquoi l'association a demandé à l'économiste Jacques Bichot, professeur émérite, de calculer le coût du crime et de la délinquance, rarement pris en compte par nos élus.

Dès sa parution en mai 2010, l'étude de l'Institut pour la Justice a été relayée par la plupart des médias et est devenu en quelques mois la publication de référence sur la question, citée dans les rapports parlementaires. Un bon exemple de la méthode de l'association : toutes les études de fond sont destinées à nourrir le débat public et à faire évoluer la politique pénale sur un point précis.

Des travaux de référence sur des sujets variés



Tribune Libre

Au cours de l'année 2010, l'Institut pour la Justice a publié près de 10 études approfondies sur des sujets au cœur de son combat. On peut citer notamment :

- *Plaidoyer pour la participation de la victime dans la procédure d'application des peines*, par l'avocat Stéphane Maître
- *Maladie mentale, troubles de la personnalité et dangerosité*, par le criminologue Xavier Bébin (avant-propos du psychiatre Michel Bénézech)
- *Dissuasion, justice et communication pénale*, par le criminologue canadien Maurice Cusson

A noter également le lancement d'un nouveau format, la "Tribune libre", destinée à des travaux de fond un peu plus polémiques. Premier numéro sorti à l'automne 2010 : "Les malfaiteurs sont-ils des victimes de la société ? Crime, professions de justice et "culture de l'excuse" ", par le criminologue Xavier Raufer.

Des entretiens avec des professionnels du monde judiciaire

Deux entretiens ont particulièrement marqué les esprits en 2010 :



Philippe Bilger

- Un entretien vérité avec René Sanchez, secrétaire général adjoint de FO Pénitentiaire (syndicat de surveillants de prison), qui révèle les problèmes d'indiscipline et de violence qui existent en détention.
- Un échange de fond avec le magistrat Philippe Bilger, qui regrette notamment que l'exécution partielle des peines soit devenue le principe plutôt que l'exception.

Des notes de synthèse utiles et pratiques

Elles sont proposées sous forme de fiches de 4 pages environ, et disponibles sur le site www.publications-justice.fr. A noter en particulier :



Billet d'actualité

- *Agir contre les violences conjugales*
- *Qu'est-ce que la criminologie ?*
- *Le vol de domicile*
- *Le coût des incivilités - annexe*

Nos actions en 2010

Les médias

En 2010, *l'Institut pour la Justice* est devenu un interlocuteur incontournable pour les journalistes. Les publications d'experts, les témoignages de victimes permettent notamment à l'Institut pour la Justice d'être cité de façon régulière par différentes sources d'informations :

- **Les agences de presse** avec l'Agence France Presse (AFP) et Reuters...
- **La presse écrite nationale** avec Le Monde, La Croix, le Figaro, 20 minutes et le Figaro Magazine...
- **La presse quotidienne régionale** avec Le journal de la Haute-Marne et le Progrès...
- **La radio** avec RTL, France Info, Europe 1, RMC, RFI...
- **La Télévision** avec France 2, France 3 Ile de France, Public Sénat et Planète Justice...

Les citoyens peuvent ainsi être informés des propositions de l'Institut pour rendre la Justice plus lisible, plus équitable et plus efficace.

“

Inconnu il y a encore deux ans, l'Institut pour la Justice - qui se présente comme une association de victimes et un rassemblement de "citoyens responsables" œuvrant pour davantage de "bon sens" en matière pénale - est désormais un interlocuteur ménagé par les pouvoirs publics.

Le Monde, 10/10/2009

”



L'Institut pour la Justice reçu à Justice Hebdo



Xavier Bébin lors d'une interview à Europe 1

“

Extrait de l'intervention du délégué général de l'Institut pour la Justice, invité sur le plateau d'Europe 1 pour revenir sur l'assassinat de la joggeuse Natacha par un récidiviste : "On entend un magistrat nous dire : "les magistrats n'ont pas de boule de cristal, la libération conditionnelle est un pari". Et bien je voudrais demander ce soir aux magistrats d'arrêter de parier, d'arrêter de parier sur le dos des victimes. Quand il y a un doute sur la dangerosité, il faut maintenir en détention".

Europe 1, 09/2010

”

“

L'Institut pour la Justice, qui œuvre pour "promouvoir une justice pénale plus transparente, efficace et responsable devant les Français", s'interroge sur "ce qu'il reste de la fermeté du discours de Grenoble" de Nicolas Sarkozy après que le gouvernement a déposé plusieurs amendements sur la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (Loppsi 2).

LE FIGARO MAGAZINE, 09/2010

”

“

Plus de 115 milliards d'euros par an, soit 1700 euros par habitant en moyenne ! La dernière évaluation du coût de la délinquance en France pulvérise tous les records. Révélée par l'Institut pour la Justice, association très active dans la réflexion sur la justice pénale, elle est le fruit d'un travail acharné d'un économiste et mathématicien, Jacques Bichot, professeur émérite à l'université de Lyon-III 5 (...). Le Pr Bichot quintuple donc la mise, en proposant une approche qui inclut notamment le préjudice moral pour les victimes et leurs proches.

LE FIGARO, 04/05/2010

”

“

"L'assassin de Natacha n'a fait l'objet d'aucune mesure sérieuse de surveillance. Les magistrats n'ont pas appliqué la loi du 12 décembre 2005 qui permet de procéder à une évaluation approfondie de la dangerosité des criminels, et de leur imposer une surveillance notamment sous bracelet électronique", souligne-t-on du côté de l'Institut pour la Justice, dont les responsables se sont déplacés à Lyon pour rencontrer la famille.

LE PROGRES, 10/2010

”

“

Le délégué général de l'Institut pour la Justice dénonce le travail des experts psychiatres français. - "Malheureusement en France, on sait aujourd'hui que les expertises ne sont pas fiables du tout (...). La plupart du temps les experts se contredisent alors que chez nos voisins on utilise des échelles d'évaluation objectives, validées scientifiquement dont la fiabilité a été testée (...)."

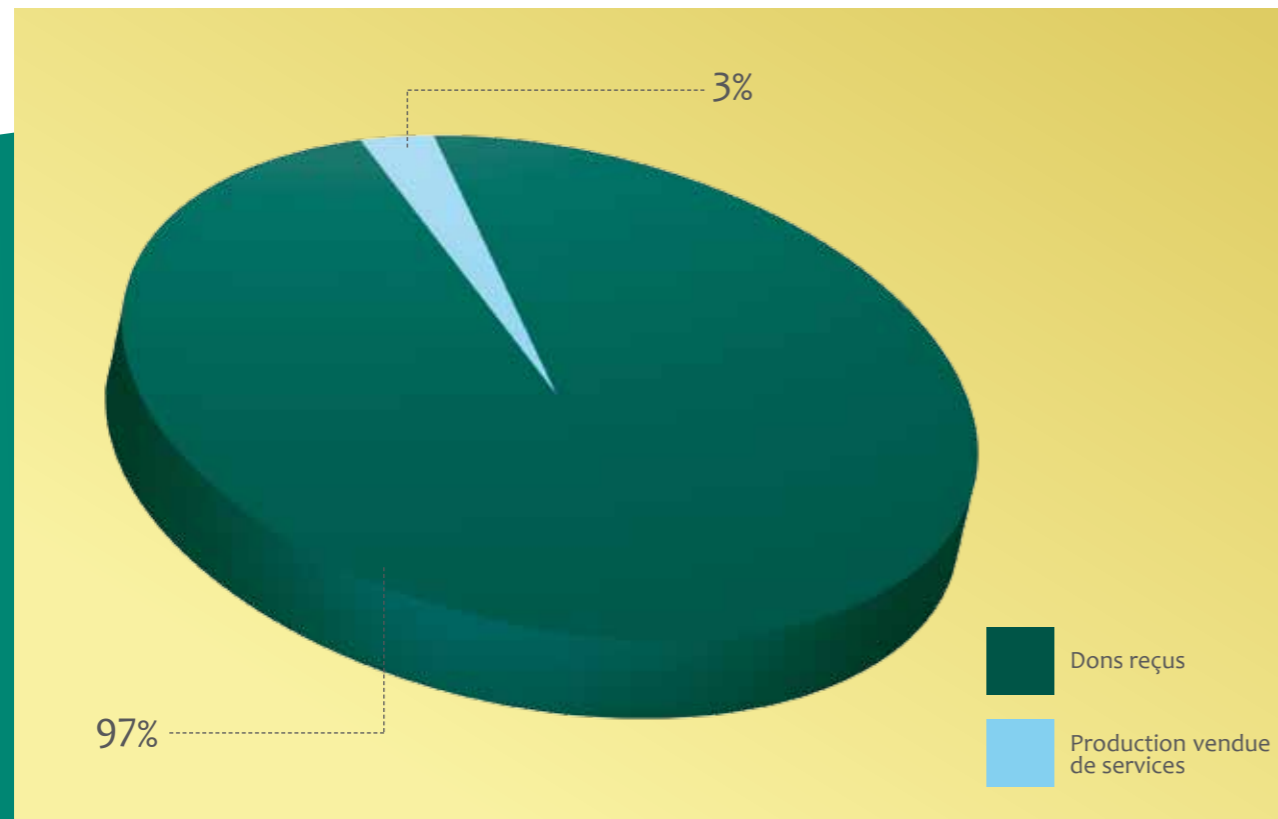
info, 12/2010

”

Les moyens de nos actions

Les recettes opérationnelles en 2010 se montent à 1 162 332 €. Les comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes Deloitte.

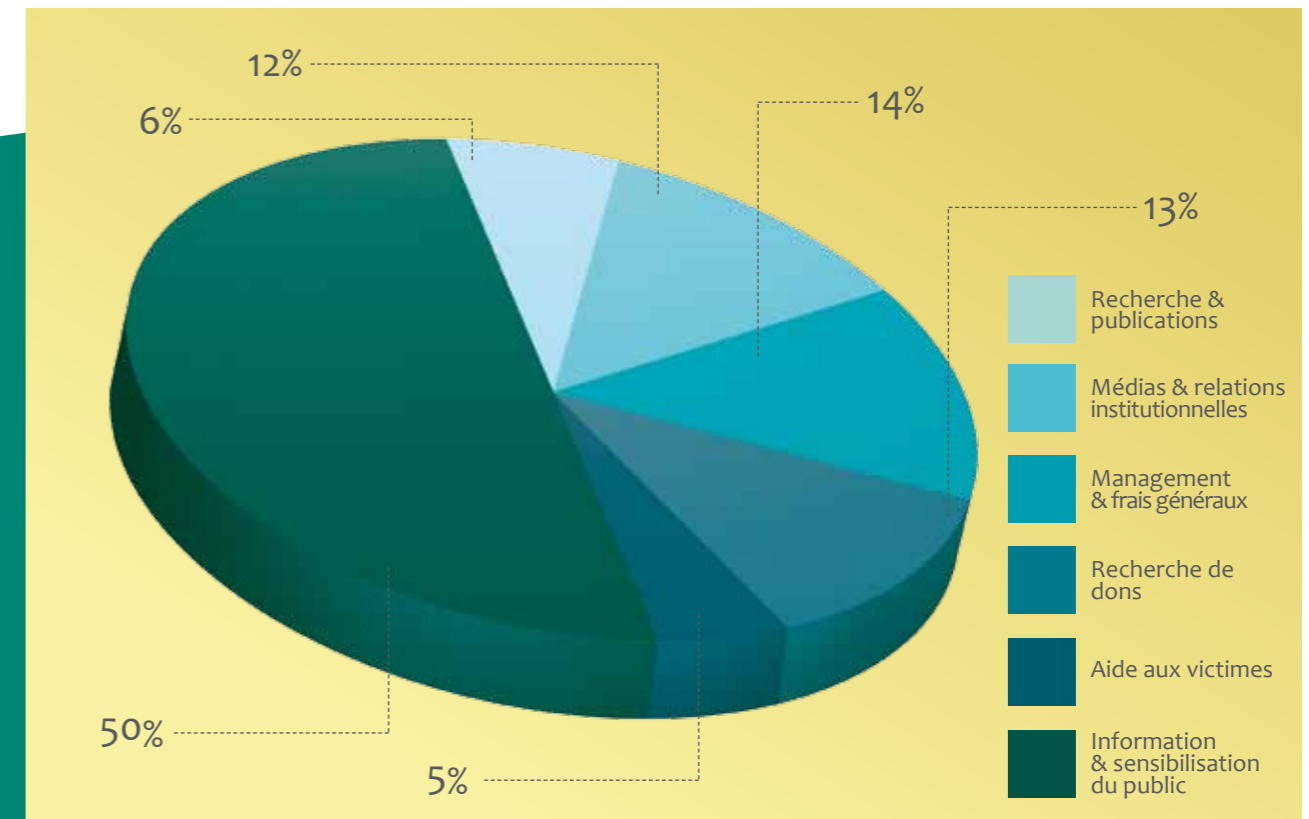
Origines des ressources



Répartition du financement 2010

Ajoutons que le nombre de donateurs n'a connu aucun recul après la progression exceptionnelle de l'année 2009, ce qui témoigne de l'implication durable des soutiens de l'association.

Emploi des ressources



Répartition des dépenses 2010

L'Institut pour la Justice a lancé un programme d'aide directe aux victimes, qui a atteint dès l'année 2010 5 % de ses dépenses.

Perspectives 2011

Perspectives institutionnelles

Dans la perspective des élections présidentielles de 2012, l'Institut pour la Justice compte bien diffuser très largement ses idées et propositions. L'objectif de cette année charnière sera de faire prendre conscience aux candidats que le rééquilibrage de la Justice est une demande majeure de nos concitoyens et qu'il doit être au cœur des débats de la campagne présidentielle. L'association multipliera les rendez-vous politiques avec l'exécutif et les représentants de la nation pour faire partager ses analyses provenant de citoyens engagés et d'experts reconnus associés à l'Institut pour la Justice.



Michel Mercier, Garde des Sceaux, reçoit les représentants de l'Institut pour la Justice

Perspectives nationales et régionales

L'Institut pour la Justice devrait entamer en 2011 un "Tour de France pour la Justice" visant à rencontrer les citoyens français dans les grandes villes de France afin de recueillir leurs idées et leur participation à l'élaboration d'un grand pacte sur la Justice.

L'objectif est de sensibiliser les citoyens à notre combat et de faire en sorte que le débat présidentiel soit l'occasion d'une véritable démocratie participative sur le sujet de la Justice et de la sécurité en France.

Perspectives "aide aux victimes"

Outre l'écoute, le soutien et l'orientation des victimes et familles de victimes, l'Institut pour la Justice envisage une aide supplémentaire : appuyer les

"doubles victimes" qui n'en ont pas les moyens à se constituer partie civile dans les affaires révélant un dysfonctionnement judiciaire.

Perspectives "événements & manifestations"

L'Institut pour la Justice va multiplier les événements tels que les colloques ou les conférences afin d'informer, interpeler et faire passer ses nombreuses idées pour améliorer les procédures judiciaires en France. L'association a pour projet d'organiser et d'institutionnaliser la première Journée de lutte contre la récidive en mobilisant et en rassemblant des centaines de citoyens engagés à Paris.



Perspectives médias

L'association, courroie de transmission entre les citoyens et les élus, lancera dès le début de l'année 2011 un Observatoire Institut pour la Justice / CSA de l'opinion des Français vis-à-vis de leur Justice. Cet outil de mesure permettra certainement de

montrer aux responsables politiques et aux médias que les propositions de l'Institut pour la Justice sont soutenues par une majorité de Français.

L'Institut pour la Justice et les autres



Poursuivant le double objectif de mieux identifier les dérives de la Justice pénale et de mieux orienter les victimes en quête d'accompagnement et de soutien, l'Institut pour la Justice a noué des partenariats avec des associations de victimes, d'avocats, des syndicats de police ou des personnels pénitentiaires. Cette démarche a pour but d'échanger des informations, des opinions ou des idées sur des points d'intérêt commun précis et quand cela est nécessaire de communiquer ou de mener des démarches ensemble.

→ **L'Institut pour la Justice a développé des liens étroits avec plusieurs associations de victimes qui partagent l'essentiel de son combat, et en particulier :**

- **L'ANVI**, Association nationale des victimes de l'insécurité, visant à affirmer et faire respecter le droit à la sécurité et à la sûreté pour tous.
- **La FPASVV**, Fédération pour l'Aide et le Soutien aux Victimes de la Violence, qui se met au service de toutes les victimes de violence.
- **Enfance et Sécurité**, une association de parents d'enfants victimes qui oeuvre à modifier la législation pénale dans le sens de la protection des victimes et des victimes potentielles.
- **La Fondation Julie**, fondée par les parents de Julie Scharsch, victime de Pierre Bodein.
- **Delphine Cendrine**, association focalisée sur le droit des victimes face à l'irresponsabilité pénale
- **VIÉS**, Victimes en Série, qui regroupe les victimes d'actes susceptibles de procéder d'une série criminelle dans le respect de valeurs fondamentales.
- **Vaincre le silence**, association créée pour casser les chaînes du silence qui entourent les victimes d'abus sexuels.



Geneviève Célant, présidente de la FPASVV

L'Institut pour la Justice a également approfondi ses relations avec trois associations reconnues d'aide aux victimes, qui portent des revendications pas toujours identiques à celles de l'IPJ mais qui partagent avec l'Institut un souci fondamental pour les victimes :

- **L'APACS**, Association pour la Protection contre les Agressions et les Crimes Sexuels.
- **L'APEV**, Aide aux parents d'enfants victimes.
- **L'INAVEM**, Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation.

L'association a également entretenu ses liens avec plusieurs organisations du monde judiciaire : l'Union syndicale des magistrats (USM), syndicat majoritaire de magistrats, FO pénitentiaire, syndicat de surveillants de prison, ainsi que les représentants d'avocats que sont Lex Fides et la nouvellement créée "Association des juristes pénalistes de France".

Surtout, l'année 2010 a permis de nouer des contacts approfondis avec les représentants des forces de l'ordre. La réforme de la garde à vue a été l'occasion de ce rapprochement dans la mesure où tous les syndicats de police, quelle que soit leur sensibilité, étaient conscients du risque que constituait cette réforme pour les victimes.

Les organisations avec lesquelles l'Institut pour la Justice a créé ou renforcé ses liens :

- Les deux organisations représentant les officiers de police que sont **Synergie Officiers** et le **SNOP**
- Les deux organisations représentant les commissaires de police que sont le **SICP** et le **SCPN**
- Le représentant des gardiens de la paix **Alliance**

Notre organisation, nos contacts

L'équipe des permanents de l'Institut pour la Justice



Xavier BÉBIN



Alexia ROBINET



Yannick TWAROGOWSKI



Laurence HAVEL

Origine et Fonctionnement

Collège des membres fondateurs



Vanessa POIRIER
Avocat



Jean-Baptiste ROUDILLON
Gestionnaire de patrimoine

Les statuts d'association de 1901 sont déposés à la Préfecture de Police.



Conseil d'Administration

3 membres nommés
par les fondateurs



1 membre du
Comité de soutien



1 membre du Collège
des donateurs



**Le Conseil d'Administration élit le Président
parmi ses 5 membres pour une durée de 4 ans.**

En conclusion, l'organisation de l'Institut pour la Justice est fondée sur deux mots clés : l'ouverture et la transparence. La présence de 2 membres externes élus (donc non fondateurs) garantit concrètement cette volonté.



Assemblée Générale

- Vérifie les comptes certifiés
- Donne quitus aux comptes
- Élit le membre du Conseil d'Administration représentant le Collège des donateurs
- Valide les orientations stratégiques

Les autres entités de l'Institut pour la Justice

→ Comité de Soutien

Il rassemble tous ceux qui ont une expertise, ainsi que des personnalités connues prêtes à se mobiliser si nécessaire.

→ Réseau d'Experts

Il est constitué de tous les experts qui interviennent pour l'Institut.

→ Collectif Victimes

Il comprend toutes les victimes qui veulent s'exprimer au nom de l'intérêt général, au plus haut niveau.

→ Bureau

Il forme l'équipe dirigeante en charge du fonctionnement de l'Institut.

→ Salariés

Les salariés sont les permanents. Ils sont sous la direction du Délégué général.

Contacts

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Xavier Bébin
Tél : 01 70 38 23 33
E-mail : xbebin@institutpoulajustice.com

ATTACHÉ DE PRESSE

Yannick Twarogowski
Tél : 06 98 76 58 58
E-mail : yt@institutpoulajustice.com

RESPONSABLE DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Alexia Robinet
Tél : 01 70 38 23 61
E-mail : arobinet@institutpoulajustice.com

ADRESSE : INSTITUT POUR LA JUSTICE

140 bis rue de Rennes, 75006 Paris